ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Notre expertise

Les organismes sans but lucratif (OSBL) sont déjà confrontés à plusieurs défis d'affaires, mais doivent également naviguer au travers un ensemble de lois fédérales et provinciales. Sous constante surveillance, les responsabilités des administrateurs et des dirigeants ne cessent de croître; ils doivent agir de façon éthique, être transparents dans leurs pratiques et assurer l'intégrité de leurs données financières. Pour assurer la pérennité de leur organisme, ils n'ont plus le choix de pouvoir compter sur des professionnels qui pourront offrir les meilleurs conseils tant sur l'aspect juridique que celui des affaires.

Les OSBL constituent un secteur de grande importance pour Lavery. Nous comprenons le cadre réglementaire et les limites financières qui régissent leur fonctionnement. Nous mettons tout en œuvre pour offrir les solutions le mieux adaptées, innovatrices et efficaces.

Chez Lavery, vous pourrez compter sur une équipe qui a fait ses preuves auprès d'un nombre important d'OSBL tels que des hôpitaux, organismes de santé et de services sociaux, associations et ordres professionnels, organismes communautaires, exploitants de ligues sportives, organismes de bienfaisance, fondations familiales privées, institutions d'enseignements, organismes religieux et groupes environnementaux.

De plus, plusieurs de nos avocats siègent sur des conseils d'administration et occupent des fonctions de leadership dans des associations industrielles et commerciales, des associations professionnelles, des organismes de bienfaisance et des universités. Ces fonctions permettent à nos professionnels de soutenir les efforts de la collectivité et de mieux comprendre les défis de l'environnement propre aux OSBL. Nous aidons depuis longtemps les organisations de ce secteur à établir de saines pratiques juridiques et assurer ainsi le succès de leurs opérations.

Nos services

En faisant affaire avec Lavery, vous avez accès à une offre de services intégrée et une expertise parfaitement adaptée aux besoins des OSBL, dont :

- > Conformité réglementaire
- > Création et organisation d'un OSBL
- > Formation des administrateurs, des dirigeants, du personnel, des fournisseurs et des partenaires divers en matière de conformité, d'éthique et de corruption
- > Gestion des risques et responsabilité des administrateurs
- Souvernance et administration d'un OSBL
- > Planification et optimisation de la structure fiscale
- > Responsabilité et obligations des administrateurs
- > Restructuration
- > Service de secrétariat corporatif : préparation des résolutions annuelles des administrateurs visant l'approbation des états financiers et la nomination des dirigeants, de même qu'à la préparation d'une ébauche du procès-verbal de l'assemblée des membres



Nos experts



André VAUTOUR, Associé
514 878-5595 | avautour@lavery.ca



Brigitte GAUTHIER, Associée
514 878-5546 | bgauthier@lavery.ca



Sébastien VÉZINA, Associé 514 877-2964 | svezina@lavery.ca



Éric GÉLINAS, Avocat-conseil514 877-2986 | egelinas@lavery.ca



France Camille DE MERS, Avocate 514 877-2940 | fcdemers@lavery.ca



Pierre-Olivier VALIQUETTE, Avocat
514 878-5461 | povaliquette@lavery.ca



Jean-François MAURICE, Avocat
514 878-4801 | jfmaurice@lavery.ca

Vous pouvez accéder au profil complet de nos experts en cliquant sur leur nom.

Lavery en bref

- ✓ Un conseiller stratégique et de confiance : Notre rôle s'étend à celui de conseiller stratégique et de confiance, ce qui implique un accompagnement qui outrepasse largement la simple transmission d'une réponse juridique. Ainsi, nous prenons une approche pragmatique et pratique avec nos clients, en gardant toujours en tête leurs réalités d'affaires et en favorisant des conseils créatifs, pratiques et accessibles.
- ✓ Une approche 360°: Avec une équipe intégrée de plus de 200 professionnels établis à Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke, Lavery s'engage à offrir une approche 360° en proposant des solutions juridiques personnalisées et innovantes en droit des affaires, en droit du travail et de l'emploi, en litige et règlement des différends, en droit public et administratif et en propriété intellectuelle. Notre guichet unique de services est l'une des forces de notre cabinet.
- ✓ Un cabinet reconnu : Lavery a été nommé cabinet de l'année du Québec à l'édition 2020 des *Canadian Law Awards* et figure parmi les plus importants cabinets d'avocats indépendants au Québec selon le *Top 10 Quebec Regional Law Firms* de *Canadian Lawyer*.
- ✓ Des avocats reconnus : Nos avocats sont récipiendaires de nombreuses distinctions. Plusieurs d'entre eux sont reconnus comme des chefs de file dans divers domaines et sont recommandés dans plusieurs répertoires, tels que Canadian Legal Lexpert Directory, The Best Lawyers in Canada et Chambers Canada.
- ✓ Un réseau national et international : Lavery a établi un partenariat avec d'autres cabinets à l'extérieur du Québec et peut ainsi offrir un service efficace à travers le Canada. Le cabinet est également membre du World Services Group (WSG), un réseau international de cabinets d'avocats et d'autres fournisseurs de services professionnels établis dans 145 pays, incluant les États-Unis.